



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Sommaire | 1 |
| Propos introductifs | 2 |
| Patrick FOURNIÉ | 2 |
| Proviseur de la Cité scolaire Janson de Sailly | 2 |
| Damien PATAILLE | 2 |
| Professeur d'histoire, Cité scolaire Janson de Sailly | 2 |
| Ouverture de la table ronde | 2 |
| Dominique BUSSEREAU | 3 |
| Ancien ministre, Vice-président de la Fondation Valéry Giscard d'Estaing | 3 |
| Valéry Giscard d'Estaing et les jeunes | 3 |
| Louis GISCARD d'ESTAING | 3 |
| Président de la Fondation Valéry Giscard d'Estaing | 3 |
| Jean-Felix de BUJADOUX | 4 |
| Enseignant à Sciences Po Paris, membre du Conseil scientifique de la Fondation | 4 |
| Questions des élèves de 1re et étudiants classe préparatoire | 5 |
| Et maintenant, la majorité a 16 ans ? | 6 |
| Thierry RAMBAUD | 6 |
| Professeur des Universités en droit public à l'Université Paris Cité et à Sciences Po Paris, expert auprès du Conseil de l'Europe | 6 |
| Thibaut de SAINT POL | 7 |
| Délégué interministériel à la jeunesse, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative | 7 |
| Questions des élèves de 1re et étudiants en classe préparatoire | 8 |
| L'engagement des jeunes aujourd'hui | 9 |
| Laure ANSQUER | 9 |
| Avocate, Conseillère d'arrondissement à la mairie du XVIe | 9 |
| Jules YOKEL | 10 |
| Fondateur du podcast « Les jeunes d'aujourd'hui » | 10 |
| Conclusion | 10 |
| Jérémy REDLER | 10 |
| Maire du XVIe arrondissement de Paris | 10 |
| Dominique BUSSEREAU | 11 |
| Ancien ministre, vice-président de la Fondation Valéry Giscard d'Estaing | 11 |

Propos introductifs

Patrick FOURNIÉ

Proviseur de la Cité scolaire Janson de Sailly

En tant que proviseur du lycée Janson de Sailly, je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui. Je salue Madame Anne-Aymone Giscard d'Estaing, Monsieur le Président de la Fondation, Monsieur le Maire, Monsieur le Ministre, les anciens élèves, les membres de la communauté éducative, ainsi que vous, élèves et étudiants du lycée. Vous êtes environ 200 élèves de première et de classes préparatoires économiques et juridiques.

Nous sommes réunis pour honorer Valéry Giscard d'Estaing, ancien élève de notre établissement et ancien président de la République. Ces tables rondes visent à échanger sur son action envers la jeunesse et la modernité des années 1970.

Je souhaite rappeler la loi sur le collège unique de 1975, réforme majeure qui a permis de poursuivre la massification scolaire initiée sous le Général de Gaulle. La mise en place de cette réforme demeure un acte républicain fort. J'encourage les élèves à étudier les débats de 1975, qui résonnent encore aujourd'hui. Je recommande aussi le film « 1974, une partie de campagne » de Raymond Depardon sur la campagne de Valéry Giscard d'Estaing.

Avant de passer la parole aux intervenants, un professeur d'histoire de notre lycée présentera le travail réalisé avec les élèves. Je vous souhaite une excellente conférence.

Damien PATAILLE

Professeur d'histoire, Cité scolaire Janson de Sailly

Nous avons voulu organiser cette conférence, car le mandat de Valéry Giscard d'Estaing reste assez méconnu des jeunes générations, alors qu'il a profondément marqué son époque.

Dès son élection, Valéry Giscard d'Estaing engage des réformes répondant aux attentes sociales nées après Mai 68 : majorité à 18 ans, loi Veil sur l'IVG (interruption volontaire de grossesse), libéralisation de l'audiovisuel, collège unique, sans oublier les débats autour de la peine de mort.

Je rappelle également, comme l'a fait Monsieur le Proviseur, la loi sur le collège unique qui a permis de démocratiser davantage l'école. Même si l'abolition de la peine de mort n'a pas été votée pendant son septennat, les débats à ce sujet furent intenses.

Toutes ces réformes font écho à ce que vous étudiez au lycée : l'évolution des institutions et des droits en histoire, les politiques publiques, les inégalités en sciences économiques et sociales, ou encore la citoyenneté et l'engagement en éducation morale et civique.

Aujourd'hui, des questions similaires se posent : faut-il accorder le droit de vote à 16 ans? Comment garantir une véritable égalité des droits homme-femme et l'accès aux responsabilités pour les jeunes ?

Ces interrogations nourriront largement notre table ronde de cet après-midi. Les élèves, les étudiants et leurs enseignants ont préparé des interventions, que nous partagerons au fil de ces échanges.

Ouverture de la table ronde

Dominique BUSSEREAU

Ancien ministre, Vice-président de la Fondation Valéry Giscard d'Estaing

À votre âge, j'étais un jeune giscardien. Depuis, j'ai été maire, député, et ministre des Transports.

Nous sommes aujourd'hui dans le lycée du président Valéry Giscard d'Estaing, en présence de sa famille. Pour comprendre le contexte, remontons aux années 1960 et 1970. En 1962, la guerre d'Algérie se termine. En 1965, le général de Gaulle est élu au suffrage universel.

La société française était alors très classique, sous l'influence du gaullisme. Mais les comportements évoluaient, notamment chez les jeunes, créant un décalage entre la jeunesse moderne et une classe politique traditionnelle. Ce décalage aboutit aux événements de Mai 68, mouvement globalement pacifique mais profond.

Après Mai 68, le général de Gaulle échoue à un référendum et quitte le pouvoir. Georges Pompidou lui succède, avec Valéry Giscard d'Estaing ministre des Finances. À la mort de Pompidou en 1974, Valéry Giscard d'Estaing est élu président face à François Mitterrand.

Pourquoi cette mobilisation de la jeunesse pour Valéry Giscard d'Estaing en 1974 ? En effet, il incarnait une nouveauté : jeune, dynamique et proche de nos attentes culturelles. Sa personnalité suscitait une forte adhésion chez les jeunes âgés entre 15 et 30 ans.

Vous entendrez Louis Giscard d'Estaing, maire de Chamalières et président de la Fondation Valéry Giscard d'Estaing, qui évoquera l'homme et ses valeurs, puis Jean-Félix de Bujadoux, historien à Sciences Po, sur la campagne de 1974. Vous pourrez ensuite poser vos questions.

Valéry Giscard d'Estaing et les jeunes

Louis GISCARD d'ESTAING

Président de la Fondation Valéry Giscard d'Estaing

En tant qu'ancien élève du lycée Janson de Sailly, j'ai étudié ici pendant que mon père était président.

Mon père attachait beaucoup d'importance à la jeunesse, car il avait lui-même pris des responsabilités très tôt. À 18 ans, il s'est engagé dans l'armée pour participer à la libération de la France en 1944. Avec l'accord de ses parents, il rejoint l'armée du général de Lattre de Tassigny après le débarquement de Provence. Il obtient la médaille Croix de Guerre à 19 ans et participe aux cérémonies de libération à Paris en 1945. Cet engagement précoce a profondément influencé sa vision politique sur le rôle des jeunes.

Ministre des Finances sous Charles de Gaulle puis Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing fonde en 1962 les Républicains indépendants, succédant au mouvement d'Antoine Pinay. Il participe à la création du nouveau franc en 1959, précédant l'euro. Député à 30 ans, Valéry Giscard d'Estaing prononce en 1957 son premier discours à l'Assemblée nationale en faveur du traité de Rome, illustrant son engagement européen constant.

Ministre dès 32 ans sous le général de Gaulle, il apporte au président une culture économique. Il est ensuite ministre sous Georges Pompidou jusqu'en 1974. Candidat en 1974, il annonce sa candidature depuis Chamalières, ville dont il était maire. Sa candidature symbolise un rajeunissement politique après les mandats du général de Gaulle et de Georges Pompidou.

Notre famille incarnait aussi cette jeunesse. À cette époque, ma sœur Jacinte avait 14 ans, moi 15 ans en classe de première, mon frère Henri participait activement au mouvement des jeunes giscardiens, et notre sœur aînée, Valérie-Anne débutait sa carrière professionnelle. Mon père croyait profondément aux valeurs familiales et au libre choix des études, sans nous imposer les filières scientifiques qu'il avait lui-même suivies en tant que polytechnicien.

Cet exemple familial montre l'importance accordée à la jeunesse par Valéry Giscard d'Estaing et le renouveau qu'il souhaitait apporter à la France.

Jean-Felix de BUJADOUX

Enseignant à Sciences Po Paris, membre du Conseil scientifique de la Fondation

Je vais évoquer la place qu'occupait la jeunesse dans la pensée politique de Valéry Giscard d'Estaing avant son élection à la présidence en 1974.

Dès 1966, dans une tribune publiée dans Le Figaro intitulée « Jeunesse et politique », Valéry Giscard d'Estaing souligne sur la place centrale que la jeunesse occupera dans les années à venir, dans la France du baby-boom. Il insiste sur la nécessité de « chercher une politique avec la jeunesse ». Les événements de Mai 68 le renforceront dans cette conviction.

En 1974, Valéry Giscard d'Estaing propose dans sa campagne d'abaisser la majorité électorale à 19 ans, mesure préparée dès 1972 par les jeunes Républicains indépendants qui réclamaient eux-mêmes la majorité à 18 ans. Cette campagne est marquée par une forte mobilisation des jeunes autour du slogan « Giscard à la barre », des concerts, rencontres sportives, et le grand meeting à Amiens consacré à la jeunesse. Une célèbre affiche montrait le candidat avec sa fille Jacinte, symbole de cette campagne tournée vers la jeunesse.

Élu, Valéry Giscard d'Estaing fait déposer dès juin 1974 un projet de loi abaissant la majorité électorale à 19 ans, mais laisse le débat parlementaire aller plus loin. Le 5 juillet 1974, la loi votée fixe finalement la majorité électorale et civile à 18 ans. Ainsi, 2,4 millions de jeunes deviennent légalement adultes, transférant aux jeunes de nouvelles responsabilités. Ce fut une réforme courageuse, car les jeunes votaient majoritairement à gauche à cette période. En effet, un sondage de la Société française d'enquêtes par sondage (Sofres) datant de juin 1974 indiquait que 59 % des jeunes de 18 à 24 ans auraient voté pour François Mitterrand s'ils avaient pu le faire, contre seulement 41 % pour Valéry Giscard d'Estaing. Néanmoins, Valéry Giscard d'Estaing estimait que cette réforme était indispensable à la modernisation du pays.

Durant son septennat, d'autres mesures en faveur de la jeunesse sont prises : collègue unique, gratuité totale de l'enseignement, mesures pour l'emploi des jeunes, apprentissage, logement étudiant, accès à la culture, et création du ministère de la Jeunesse et des Sports en 1978.

Le septennat de Valéry Giscard d'Estaing a donc été marqué par d'importantes avancées en faveur des jeunes.

Questions des élèves de 1^{re} et étudiants classe préparatoire

- 1) *Première question : Selon vous, quel héritage reste-t-il de l'action du président Valéry Giscard d'Estaing ? Est-ce que cela correspond à ce qu'il souhaitait transmettre ?*

Louis GISCARD d'ESTAING

L'empreinte qu'il a laissée dans la société française se retrouve dans l'abaissement de la majorité civile de 21 à 18 ans. Cette réforme majeure bénéficie encore pleinement aux jeunes générations actuelles, même si elle n'est pas toujours très connue aujourd'hui. Politiquement, c'était une mesure très courageuse, car à l'époque, les jeunes votaient plutôt à gauche. Or, l'élection présidentielle de 1974 était extrêmement serrée. Le taux de participation record a conduit à une victoire de Valéry Giscard d'Estaing avec moins de 51 % des voix contre plus de 49 % pour François Mitterrand. En abaissant l'âge à 18 ans, Valéry Giscard d'Estaing ouvre le vote à trois classes d'âge supplémentaires pour les élections suivantes.

Les élections suivantes, les législatives de 1978, interviennent dans un contexte économique difficile marqué par l'inflation et le chômage causés par le choc pétrolier de 1973. Les commentateurs politiques pensaient que les jeunes électeurs sanctionneraient le gouvernement. Valéry Giscard d'Estaing s'est engagé fortement dans la campagne législative, avec son célèbre discours à Verdun-sur-le-Doubs, où il appelait les Français à faire « le bon choix ». Il craignait en effet une « cohabitation » avec une majorité de gauche. Finalement, la majorité sortante a été reconduite. Ce résultat démontre non seulement que Valéry Giscard d'Estaing avait eu le courage de lancer la réforme de la majorité à 18 ans, mais aussi que les jeunes avaient adhéré à son projet. Dans l'histoire politique française, ces élections sont les dernières au cours desquelles un président de la République est parvenu à conserver la majorité parlementaire au cours de son mandat.

- 2) *Deuxième question : Dans quelle continuité le président Valéry Giscard d'Estaing s'inscrit-il en termes de revendication pour la jeunesse ?*

Jean-Felix de BUJADOUX

L'intérêt de Valéry Giscard d'Estaing à la place de la jeunesse remonte bien avant son élection. Dès 1966, il s'interrogeait sur la manière dont les générations du baby-boom allaient s'intégrer à la société française en termes de droits, de libertés et de responsabilités. Cette réflexion n'était pas simplement une réaction au mouvement de Mai 68, mais bien une anticipation qui avait déjà nourri son discours à l'Assemblée nationale en mai 1968.

- 3) *Troisième question : Quelles étaient les réformes proposées par votre père, et quelles étaient les revendications de la jeunesse concernées ?*

Jean-Felix de BUJADOUX

À l'époque, certains jeunes souhaitaient voir le service militaire disparaître. Valéry Giscard d'Estaing avait toutefois décidé de maintenir cette obligation, convaincu qu'il fallait plutôt redonner du moral et du sens à l'armée française. En pleine guerre froide, la menace soviétique était réelle.

Louis GISCARD d'ESTAING

Pour répondre au désarroi des jeunes appelés, Valéry Giscard d'Estaing a nommé le général Marcel Bigeard, un militaire prestigieux, secrétaire d'État à la Défense. Il a également augmenté les crédits militaires, permis davantage d'entraînements, lancé de nouveaux équipements comme le porte-avions nucléaire, et ordonné des opérations de prestige comme l'intervention humanitaire à Kolwezi en 1978, pour montrer aux militaires et aux appelés que leur engagement avait du sens.

Dominique BUSSEREAU

Au fil des années, la situation internationale avait changé avec la réunification de l'Allemagne et la dissolution du bloc soviétique, entraînant une baisse de vigilance militaire en Europe. La France a cependant maintenu sa force de dissuasion nucléaire voulue par le général de Gaulle et Valéry Giscard d'Estaing. En 1996, Jacques Chirac, puis moi-même en 1997, avons supprimé le service militaire. Pour illustrer l'ampleur du changement, je me souviens qu'en 1970, étudiant à Sciences Po, il m'était nécessaire de solliciter un député pour la réalisation d'un exposé. À l'époque, les jeunes allaient surtout voir leurs députés pour obtenir un raccordement téléphonique ou tenter d'échapper à un service militaire. Il s'agissait d'une tout autre époque.

Louis GISCARD d'ESTAING

À titre personnel, avec mon frère Henri, nous avons décidé de faire notre service militaire lorsque notre père était président, afin de montrer l'exemple. Nous avons tous deux été formés comme officiers de réserve à l'école de cavalerie de Saumur. Ce fut pour nous une manière de souligner l'importance que nous accordions à cette obligation et à son utilité pour le pays.

Et maintenant, la majorité a 16 ans ?

Dominique BUSSEREAU

Nous sommes maintenant en 2025 et une question se pose : devons-nous aujourd'hui abaisser la majorité à 16 ans ? Dans ma jeunesse, nous étions nombreux à nous engager politiquement dès le lycée. Les jeunes giscardiens comptaient 30 000 membres et les jeunes communistes environ 100 000. En Allemagne, l'organisation de jeunesse de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) comptait 50 000 membres. Aujourd'hui, ces engagements politiques traditionnels se sont affaiblis. La question de la majorité électorale à 16 ans est abordée avec Thierry Rambaud et Thibaut de Saint Pol.

Thierry RAMBAUD

Professeur des Universités en droit public à l'Université Paris Cité et à Sciences Po Paris, expert auprès du Conseil de l'Europe

Je vais évoquer rapidement quelques aspects juridiques concernant la majorité électorale à 16 ans.

Premièrement, il est intéressant d'observer le cas dans d'autres pays d'Europe. La majorité électorale varie de 16 à 21 ans selon les pays. Par exemple, en Hongrie, le vote est autorisé à 16 ans seulement si l'on est marié. Autrement, il faut attendre 18 ans. Au Royaume-Uni, l'âge varie également selon le type d'élections : 16 ans pour les élections municipales en Écosse et 18 ans ailleurs. En Allemagne, certains Länders autorisent le vote dès 16 ans pour des élections locales, mais 18 ans au niveau national. Généralement, la Constitution du pays fixe cette règle, mais parfois une simple loi suffit.

Deuxièmement, pourquoi réfléchir à l'abaissement de la majorité électorale à 16 ans ? Il y a trois raisons principales.

Je résume ici les arguments généralement présentés lors des débats sur le passage de la majorité à 16 ans. On en trouvera une très utile illustration dans le document que nous avons consulté du Conseil de l'Europe : "*Le vote à 16 ans. Conséquences de la participation des jeunes au niveau local et régional*" (Consultable à l'adresse : <https://rm.coe.int/fr-vote-a-16-ans-a6-web-collection-elections-democratiques/1680a8781d>)

La première est que les jeunes de 16-17 ans sont déjà très actifs politiquement et socialement. Ils s'expriment sur les réseaux sociaux, participent à des marches pour le climat et discutent de politique avec leurs familles. Pourquoi ne pas traduire légalement

cette implication dans le droit constitutionnel, c'est-à-dire dans les règles qui organisent le pouvoir dans l'État ? Notre Constitution actuelle, datant de 1958, prouve bien son efficacité face aux crises politiques récentes.

La deuxième raison concerne l'abstention électorale très élevée chez les jeunes. Entre 16 et 18 ans, les jeunes sont souvent encore dans leur famille, un cadre favorable pour découvrir l'importance du vote. Ce contexte familial pourrait favoriser leur inscription sur les listes électorales et réduire ainsi l'abstention future. Actuellement, en France, environ 1,5 million de jeunes sont concernés par cette tranche d'âge.

Enfin, à 16 ans, on est déjà juridiquement responsable pour beaucoup d'actes : on peut être chargé de famille, passer son permis à 17 ans, ou obtenir une émancipation légale. Pourquoi ne pas franchir une dernière étape en leur accordant le droit de vote ? La démocratie représentative est l'enjeu principal. Actuellement, il existe une méfiance envers nos élus et un besoin d'expression politique en dehors des institutions traditionnelles. Il est donc essentiel de rappeler que le vote est la base du pouvoir démocratique. Permettre aux jeunes de 16-17 ans de voter renforcerait leur engagement dans la démocratie.

Nous devrions peut-être adopter une approche progressive, comme en Allemagne ou au Royaume-Uni, en autorisant d'abord le vote aux élections municipales ou européennes avant de l'étendre éventuellement aux élections législatives.

Dominique BUSSEREAU

Merci Thierry. Thibaut de Saint Pol, vous êtes sociologue et délégué interministériel à la jeunesse. Un récent rapport de la Cour des comptes analyse les politiques jeunesse en France. Quelle est votre analyse par rapport aux idées développées par Thierry Rambaud ?

Thibaut de SAINT POL

Délégué interministériel à la jeunesse, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

En écoutant les interventions, je suis frappé, car les questions posées sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing demeurent très actuelles malgré un contexte différent.

La première question porte sur les politiques spécifiquement destinées aux jeunes : faut-il une politique jeunesse distincte des politiques générales sur l'emploi ou le logement ? Aujourd'hui, ma réponse est clairement oui. La jeunesse est une période essentielle où se jouent les parcours individuels. Des investissements spécifiques à cet âge sont nécessaires.

La seconde question concerne l'âge de la majorité. Nous l'avons évoqué à travers le droit de vote, mais aussi avec l'abaissement récent à 17 ans pour l'obtention du permis de conduire. Ces évolutions interviennent dans un contexte où l'entrée dans la vie adulte s'est allongée, rendant plus complexes les parcours des jeunes. Aujourd'hui, la mise en couple ou l'accès au premier emploi surviennent plus tard. Les jeunes connaissent aussi davantage d'allers-retours entre études, emploi et domicile familial. Ce contexte change la nature des questions relatives à la majorité électorale.

Aujourd'hui, nous faisons face à une jeunesse très engagée, mais sous des formes nouvelles, moins institutionnelles qu'autrefois. Les jeunes Français sont très actifs dans le bénévolat, les associations et sur les réseaux sociaux. Depuis la crise du Covid, ils sont même devenus plus nombreux que les retraités parmi les bénévoles. Il convient d'encourager leurs engagements vers des formes plus institutionnelles pour renforcer notre démocratie représentative.

Par ailleurs, les politiques jeunesse nécessitent un travail transversal entre différents ministères (emploi, logement, mobilité) adapté à la rapidité d'évolution dans la situation des jeunes. Un jeune peut être étudiant un mois puis arrêter les études le mois suivant, ou

changer subitement de logement, ce qui rend difficile le maintien des aides. Ces changements rapides constituent un défi majeur pour notre action publique aujourd'hui.

Concernant l'âge de vote à 16 ans, la question s'est effectivement posée récemment, notamment à la sortie du Covid, lorsque je travaillais à l'Éducation nationale. Nous avons étudié cette possibilité, mais nous avons constaté que ce sujet n'était pas une priorité pour les associations de jeunes elles-mêmes. Leur préoccupation principale concerne plutôt l'abstention et la confiance envers les institutions. Abaisser l'âge du vote sans traiter ces problématiques ne ferait que déplacer la difficulté sans la résoudre. Des mesures, telles que l'inscription automatique sur les listes électorales ou l'organisation de cérémonies d'entrée dans la majorité, initiées par certaines mairies semblent plus efficaces.

Enfin, vous évoquiez le récent rapport de la Cour des comptes sur les politiques de jeunesse. Ce rapport insiste sur deux points que nous partageons largement : la nécessité d'une approche interministérielle renforcée et l'importance de cibler plus précisément les aides financières en fonction des besoins réels des jeunes, surtout dans un contexte budgétaire restreint. La Cour des comptes recommande de limiter les aides universelles, comme le pass Culture, afin de concentrer les ressources destinées aux jeunes en difficulté à des moments clés de leurs parcours. C'est l'orientation que nous privilégions actuellement.

Questions des élèves de 1^{re} et étudiants en classe préparatoire

4) Première question : Les parents doivent légalement assurer la protection et l'éducation de leurs enfants jusqu'à leur majorité. Si la majorité était abaissée à 16 ans, ne risquerait-on pas de voir augmenter le nombre d'enfants livrés à eux-mêmes sans pouvoir s'assumer économiquement ?

Thierry RAMBAUD

Votre question est très pertinente et difficile. Cependant, en observant nos voisins européens, notamment en Allemagne ou en Suisse, nous constatons que des adolescents peuvent exercer certains droits fondamentaux dès 15 ou 16 ans. À 16 ans, un jeune peut témoigner d'une maturité suffisante pour exprimer une opinion différente de celle de ses parents. Aujourd'hui, les jeunes sont très informés, souvent mieux que les générations précédentes, grâce aux médias et aux réseaux sociaux. La maturité et l'accès à l'information leur permettent potentiellement d'assumer le droit de vote dès 16 ans. Bien sûr, les situations varient selon les individus, mais cette disparité ne ferme pas définitivement la porte à un abaissement de la majorité électorale.

Thibaut de SAINT POL

Je complète le propos en soulignant la dimension culturelle très forte de cette question. En comparant avec d'autres pays européens, je remarque que dans les pays latins comme la France, l'entrée dans la vie adulte est plus tardive et largement accompagnée par une aide familiale. Dans les pays nordiques, l'approche est plus individualiste, le jeune étant considéré indépendant très tôt. En France, nous pensons culturellement la majorité à travers le cadre familial, ce qui influence notre manière d'aborder cette question.

5) Deuxième question : Un abaissement de la majorité à 16 ans ne risquerait-il pas de mettre davantage les jeunes en danger face à la consommation d'alcool ou de tabac, interdite actuellement aux mineurs et particulièrement nocive pour leur cerveau ?

Thierry RAMBAUD

Votre question pose effectivement un autre problème, celui de la santé publique liée aux substances addictives. Je ne sais pas s'il faut directement relier ce problème à la question du droit de vote. Ce sont deux choses différentes, bien que cette préoccupation sanitaire soit légitime.

Thibaut de SAINT POL

Votre remarque montre bien qu'il n'existe pas aujourd'hui de consensus clair en France sur cette question. Nous abordons plutôt ces sujets en partant des problèmes concrets rencontrés par les jeunes. Par exemple, la mobilité en milieu rural, particulièrement difficile pour les jeunes femmes, a conduit récemment à l'abaissement de l'âge du permis de conduire à 17 ans. Cette mesure répondait à un besoin précis de mobilité des jeunes. Quant à l'abaissement de l'âge électoral, même s'il présente certains avantages bien identifiés, il soulève aussi des difficultés pratiques et sociétales. Actuellement, réduire l'abstention chez les jeunes et renforcer leur lien aux institutions constituent des enjeux prioritaires.

Aujourd'hui, nous réfléchissons aussi à la citoyenneté et au service national dans un contexte géopolitique nouveau. Des questions se posent : à partir de quel âge devient-on réellement citoyen ? Quels devoirs cela implique-t-il concrètement ?

6) Troisième question : Historiquement, le droit de vote est lié au devoir de défendre militairement son pays. Si la majorité est abaissée à 16 ans, cela signifie-t-il que nous serions prêts à envoyer au combat des jeunes de cet âge ?

Thierry RAMBAUD

À 16 ans, un jeune peut déjà être soumis à l'impôt et exercer d'autres responsabilités importantes. Je rappelle que l'obligation scolaire en France s'arrête à 16 ans, âge où l'on peut commencer une formation professionnelle. Ainsi, 16 ans est déjà une étape significative. Bien sûr, il est essentiel de protéger les jeunes, mais la maturité ne s'acquiert pas entièrement à 18 ans : elle est progressive.

Thibaut de SAINT POL

En complément, la loi actuelle prévoit plusieurs étapes dans la citoyenneté : le recensement à 16 ans, la journée défense et citoyenneté, et même l'appel sous les drapeaux en cas de nécessité. Bien que suspendu, le service national n'est pas abrogé. Aujourd'hui, les formes d'engagement sont multiples. Par exemple, 150 000 jeunes participent chaque année au service civique, soit plus de 10 % d'une classe d'âge. Ce type d'engagement, très répandu, peut être utile à la société sous différentes formes, comme dans le numérique ou le lien social. Nous travaillons donc à construire une société de l'engagement au sens large.

Je termine en mentionnant un dispositif important : la réserve civique via la plateforme JeVeuxAider.gouv.fr, qui compte 800 000 inscrits, dont la moitié ont moins de 30 ans. Cela montre la forte appétence de la jeunesse pour l'engagement, sous des formes parfois nouvelles, moins institutionnelles, mais tout aussi réelles.

L'engagement des jeunes aujourd'hui

Laure ANSQUER

Avocate, Conseillère d'arrondissement à la mairie du XVIe

Je vais vous faire part de mon parcours, qui, malgré une forte réticence familiale initiale à l'égard de la politique, m'a finalement conduite dans cette voie. Mon grand-père, résistant durant la Seconde guerre mondiale, ainsi que mon arrière-grand-père, m'ont transmis des valeurs fortes, malgré leur vision parfois critique des politiques perçus principalement comme des assoiffés de pouvoir. Cependant, ma passion pour la politique s'est concrétisée pendant mes études de droit, influencée notamment par mon grand-oncle, Vincent Ansquer, qui fut ministre sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing.

Paris, le 1^{er} avril 2025

J'ai eu l'opportunité de rencontrer Valéry Giscard d'Estaing, lors du lancement de la Fondation Re-imagine Europa qu'il a créée. J'y ai été nommée au comité d'experts pour réfléchir à l'harmonisation des règles de propriété intellectuelle en Europe. Cette expérience m'a beaucoup apportée, connaissant l'intérêt particulier de Valéry Giscard d'Estaing pour l'implication des jeunes dans les questions européennes.

Ma carrière politique a débuté en 2016, lorsque j'ai rejoint le parti Les Républicains (LR) à l'occasion de la campagne présidentielle de François Fillon. Rapidement, j'ai été impliquée dans les élections européennes et municipales, intégrant le comité d'arrondissement LR en 2018. En 2020, j'ai été élue à la Mairie du 16^{ème} arrondissement de Paris en tant que conseillère d'arrondissement au sein de l'équipe de Francis Szpiner puis de Jérémy Redler, notre maire actuel. À ce titre, la délégation du patrimoine m'a été confiée que j'exerce avec passion.

En outre, l'année dernière, j'ai vécu une expérience marquante en étant désignée suppléante aux législatives suite à la dissolution de l'Assemblée nationale.

Jules YOKEL

Fondateur du podcast « Les jeunes d'aujourd'hui »

Je suis passionné par la création de contenu et diplômé en communication et brand strategy. Il y a trois ans, j'ai lancé un podcast nommé « Les jeunes d'aujourd'hui » avec l'intention de changer la perception souvent erronée sur notre génération. Le podcast vise à démontrer que les jeunes ne sont pas des personnes individualistes affichant un problème avec l'autorité, mais des entrepreneurs et des créateurs engagés dans divers domaines.

Ce media est une plateforme permettant à chaque jeune de s'exprimer sur ses projets et ses passions. Nous avons commencé par proposer des formats audio puis nous sommes passés à la vidéo. Je vais vous présenter une vidéo réalisée en collaboration avec la Fondation Valéry Giscard d'Estaing, mettant en avant deux jeunes engagés dans différents domaines :

Mejda El Mahssini, en 5e année du diplôme de Gouvernance européenne de Sciences Po Grenoble, présente son engagement européen (finaliste Prix VGE) et championnat olympique de football ;

Armand Avizanda, étudiant à la Sorbonne, présente son engagement associatif à travers la présidence de la Fédération pour la Diplomatie et les Nations Unies (FDNU).

Une vidéo de quatre minutes est diffusée aux participants dans la salle.

Conclusion

Jérémy REDLER

Maire du XVI^e arrondissement de Paris

Je tiens à exprimer combien il est symbolique et important pour moi d'être ici aujourd'hui, au lycée Janson de Sailly, un établissement d'excellence du XVI^e arrondissement de Paris. L'établissement Janson de Sailly représente la plus grande cité scolaire de France et c'est toujours un plaisir pour moi de revenir ici. Il y a quelques jours, dans cette même salle, nous avons eu la chance d'écouter Ginette Kolinka, une rescapée de la Shoah.

Nous nous trouvons ici pour discuter et honorer la mémoire d'un des présidents les plus emblématiques de la Ve République, Valéry Giscard d'Estaing. Son action et sa vision étaient prémonitoires, anticipant de nombreux aspects de notre époque actuelle. Il n'a pas Paris, le 1^{er} avril 2025

seulement été un gestionnaire, mais un innovateur, cherchant à préparer l'avenir. Sa vision pour la jeunesse était particulièrement avant-gardiste, faisant de lui un modèle pour les jeunes d'aujourd'hui.

Bien que je n'aie pas eu l'occasion de le connaître, j'ai souvent rencontré son fils, Louis Giscard d'Estaing, et j'ai eu le privilège de le recevoir lorsqu'il venait voter en tant qu'ancien président. Ces moments étaient toujours enrichissants et ses analyses des futurs résultats de vote étaient remarquablement perspicaces.

Nous nous trouvons à présent à un an des prochaines élections municipales. Je ne vous annonce pas officiellement ma candidature – même si cela aurait été symbolique de le faire à Janson de Sailly –, mais je revêts ma casquette de conseiller régional pour vous exprimer ma conviction que les échanges de cette conférence contribueront à enrichir les prochaines échéances électorales.

Je tiens à saluer deux de mes collègues élus présents ce soir, Laure Ansquer et Eric Hélard, qui contribuent tous deux de manière significative à la mairie du XVIe.

Cette intervention est pour moi l'occasion de célébrer notre amitié et mon respect pour le président Giscard d'Estaing, ainsi que mon attachement profond à cette école et à notre arrondissement.

Dominique BUSSEREAU

Ancien ministre, vice-président de la Fondation Valéry Giscard d'Estaing

Merci à vous toutes et à vous tous d'avoir passé cette soirée avec nous.

Bien que nous n'ayons pas pu aborder le sujet, souvenons-nous du rôle de Valéry Giscard d'Estaing en tant que père fondateur de l'Europe que nous connaissons aujourd'hui.

